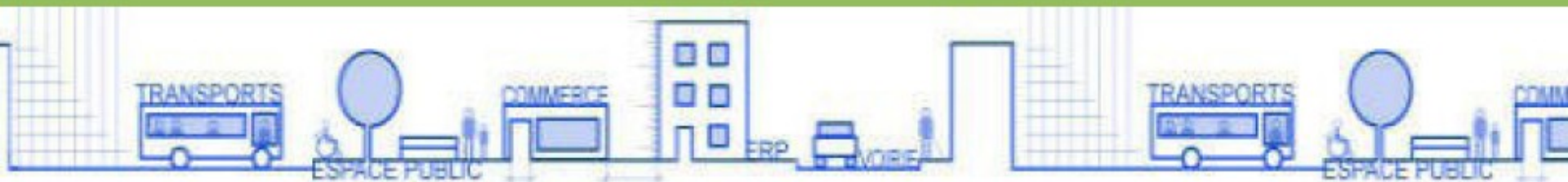


Ville accessible à tous

Quelles solutions pour quels usages ?



Coordination des acteurs et articulation des dispositifs

Témoignage sur l'articulation entre SDA et PAVE : François Huyghe-Nantes métropole

Lyon

jeudi 14 octobre 2010



Articulation PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE et SDATC



PRINCIPES DU P.A.V.E

➤ **Loi du 11 février 2005 (article 45)**

- Un **plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics** est établi dans chaque commune
- Il fixe les dispositions pour rendre les circulations piétonnes et les aires de stationnement accessibles
- Il est établi à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI
- Il est intégré au PDU



PRINCIPE DU P.A.V.E

➤ **Décret 1657 du 21 décembre 2006**

- Échéance de réalisation: 21 décembre 2009
- Il précise les conditions et délais de réalisation des aménagements prévus
- Il fait l'objet d'une concertation
- Il prévoit la périodicité et les modalités de sa révision

PAVE

- Questions
 - Liaison PAVE et SDATC
 - Différences avec SDATC
 - A l'initiative des communes mais homogénéisé sur l'ensemble de la CU
 - Accessibilité des commerces



ELABORATION DU DIAGNOSTIC (déc.2007)

➤ Principes d'élaboration

- **Coordonné autour des déplacements et de l'accessibilité des transports collectifs**

- Dans des zones géographiques où sont concentrées les principales activités éco-sociales et culturelles de la ville déterminant ainsi les priorisations des arrêts à rendre accessibles
- En homogénéisant l'ensemble des plans à l'échelle de l'agglomération
- Bâti selon un Cahier de référence (guide accessibilité voirie) approuvé par le conseil communautaire.
- Définissant des périmètres à l'intérieur desquels sont prioritaires les cheminements à rendre accessibles











PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE (PAV)

Accessibilité de La Montagne aux personnes à mobilité réduite

Exemple de périmètre diagnostiqué



-  Etablissement pour personnes âgées
-  Poste
-  Etablissement scolaire
-  Mairie
-  Equipement sportif
-  Centre de soins
-  Lieu de culte
-  Bibliothèque

-  usage difficile
-  accessibilité à améliorer
-  accessibilité à compléter
-  zone en travaux
-  données non disponibles
-  arrêt de bus inaccessible
-  arrêt de bus accessible
-  place de stationnement PMR

0 150 300
Mètres
Échelle : 1 / 10 000

© Nantes Métropole 2007



DETERMINATION DES OBJECTIFS DU PAV

- Définir des cheminements garantissant un usage sécurisé et confortable
- Sur les cheminements prioritaires, faire disparaître les obstacles ou procéder aux aménagements de manière à permettre une bonne accessibilité aux personnes handicapées et personnes à mobilité réduite



PAVE

- Bases de la Mise en Œuvre

- Prioritairement:

- Dans les périmètres des centre ville diagnostiqués en 2007 par les pôles , sur des tronçons considérés comme cheminements prioritaires desservant les centres d'activité et de commerce à partir d'arrêts de transports accessibles

- Accessoirement:

- Hors périmètres prioritaires sur des tronçons de voie dont la municipalité a jugé nécessaire qu'ils soient accessibles



DETERMINATION DES ACTIONS PRIORITAIRES

Handicap visuel

- Améliorer l'accessibilité des portions de voies et traversées (bandes podotactiles, détection des obstacles)

Handicap Moteur

- Surbaisser les trottoirs
- Réduire les pentes en travers

Handicaps mental et sensoriel

- Améliorer la **signalétique** des cheminements accessibles



Accessibilité des commerces à la voirie

- Solutions sur le domaine Public limitées
 - N'aggravant pas les conditions de déplacements
 - N'obérant pas l'évolution du domaine public
- Choix techniques
 - Reprise de l'assiette du trottoir
 - Traitement dans la partie non cheminée au ras des façades (30 cms côté bâti)



Accessibilité des commerces à la voirie

- **Traitements proscrits sur le domaine public**
 - -Rampes permanentes ,dispositifs d'élévation

- **Traitements envisageables sur le domaine public**
 - -Rampes mobiles devant faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire
 - -Solution non pérenne (leur retrait ne peut donner lieu à indemnités en raison de travaux notamment)

Programmation

- Sur la base des 1618 tronçons filaires diagnostiqués en 2009 et à échéance fin 2015:
 - -s- Suppression des 284 tronçons « difficile »
 - Diminution de 50% du nombre de tronçons « perfectible »
 - Mise en accessibilité des 10 cheminements prioritaires déterminés sur la ville de NANTES

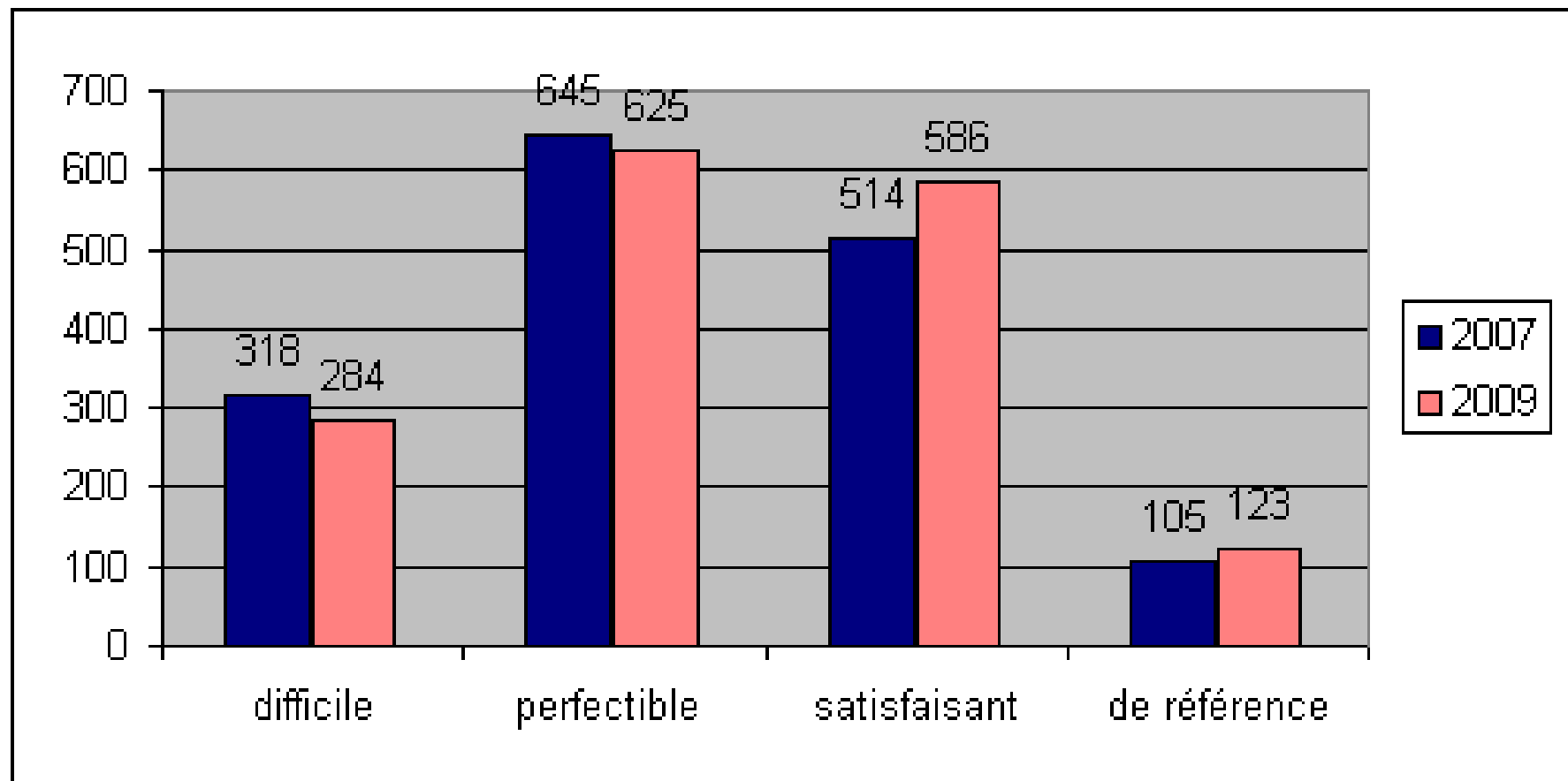


Objectifs

- Faire évoluer le diagnostic en identifiant les portions de voirie à rendre accessibles dans les périmètres prioritaires
 - y assurer la continuité des cheminements
 - éviter les essaimages
- Planifier les portions de voies à rendre accessibles
- Solliciter avant la fin des travaux effectués l'avis et l'expertise des usagers par l'intermédiaire des associations de personnes handicapées, réunies dans les organes locaux de concertation ou à défaut celles de la CIAPH
- Restituer auprès des associations et personnes handicapées l'évolution de la politique menée



les tronçons filaires diagnostiqués total 2007 1582
total 2009 1618





Etat des lieux au 01/01/2010

Hors Périmètres prioritaires

+ de 100 sites à NANTES ont fait l'objet de travaux d'accessibilité ponctuels,

+ de 25 sites dans 16 autres communes ont fait l'objet de travaux d'accessibilité ponctuels,

En Périmètres prioritaires dans 17 communes dont NANTES

84 tronçons de voie ont évolué

10 sont passés de 1 à 2

22 sont passés de 1 à 3

2 sont passés de 1 à 4

38 sont passés de 2 à 3

5 sont passés de 2 à 4

7 sont passés de 3 à 4

Difficile	perfectible	Satisfaisant	de référence
1	2	3	4

Il convient de tendre à des mises en accessibilité de 1 à 3 et 2 à 3

+ de 40 sites ont fait l'objet de travaux d'accessibilité ponctuels (principalement des surbaissés de trottoir), ne traduisant pas une

Programmation

- Sur la base des 1618 tronçons filaires diagnostiqués en 2009 et à échéance fin 2015:
 - -s- Suppression des 284 tronçons « difficile »
 - Diminution de 50% du nombre de tronçons « perfectible »
 - Mise en accessibilité des 10 cheminements prioritaires déterminés sur la ville de NANTES

Objectifs chiffrés

- A fin 2015 ,la poursuite de ces objectifs devra permettre que dans les périmètres prioritaires diagnostiqués et sur la base 2009
 - 600 tronçons filaires auront été mis en accessibilité et classés satisfaisant ou de référence
 - la proportion des tronçons diagnostiqués accessibles (satisfaisant ou de référence)passant de 44 % en 2009 à 80% fin 2015.



MODALITE D'EVALUATION

➤ **Annuelle**

Dans le cadre des rapports annuel d'accessibilité établis par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées